



**PORTANT INSTALLATION D'UN PÉRIMÈTRE DE  
SÉCURITÉ RUE NATIONALE**

Le Maire de Bar-sur-Aube,

Vu Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2211-1, L2212-1 à 5 et L2213-1 à 6 ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R.414-14, R.411-1 à 9 et R.411-25 à 28 ;  
Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'arrêté municipal portant réglementation de la circulation et du stationnement n°2022-21 du 28 janvier 2022 ;

Considérant que l'état du bâtiment sis à l'angle de la rue Nationale et 1 rue Armand fait peser des risques pour la sécurité des usagers,

Considérant qu'il convient de définir et réglementer le stationnement et la circulation des piétons ainsi que des véhicules pour assurer la sécurité des usagers du domaine public,

**ARRETE**

Article 1 : Un périmètre de sécurité ainsi qu'une interdiction de cheminement sont mis en place devant le numéro 35 rue Nationale, devant le bâtiment qui fait l'angle avec le numéro 1 rue Armand à partir du 07 avril 2023 et jusqu'à nouvel ordre.

Article 2 : L'arrêt et le stationnement des véhicules sont strictement interdits rue Nationale devant le numéro 35, sur les deux places de stationnement en zone bleue, à partir du 07 avril 2023 et jusqu'à nouvel ordre.

Article 3 : La circulation des piétons est interdite aux abords de l'immeuble à partir du 07 avril 2023 et jusqu'à nouvel ordre. Une déviation piétonne est mise en place par les passages protégés en amont et en aval du bâtiment sis à l'angle de la rue Nationale et de la rue Armand.

Article 4 : Des barrières de sécurité seront mises en place par les services techniques de la ville de Bar-sur-Aube, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 5 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera poursuivie conformément aux lois en vigueur.

Article 6 : Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques, la Gendarmerie et la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé pour information à Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Bar-sur-Aube et Monsieur le Chef du Centre de Secours de Bar-sur-Aube.

Fait à BAR-SUR-AUBE, le 5 avril 2023

Le Maire,



Philippe BORDE